

LA CARTO DU VÉLO



www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

POUR NOUS CONTACTER



Communauté urbaine de Dunkerque
Allo voirie : 03 28 25 92 70 - voirie@ cud.fr



Office de tourisme et des Congrès Communautaire

03 28 26 27 28

contact@dunkerque-tourisme.fr



03 28 59 00 78

contact@dkbus.com

Conception et réalisation : Marnac2cm

SE REPÉRER

Tous les aménagements cités sont interdits aux deux-roues motorisés (sauf arrêté contraire et mise en place d'un pictogramme cyclomoteur)

Piste cyclable

Voie séparée de la chaussée générale, exclusivement réservée à la circulation des cyclistes et engins de déplacement personnel motorisés.



Obligatoire

Préconisé

Voie verte

Voie séparée de la chaussée générale, ouverte aussi bien aux cyclistes qu'aux piétons qui sont prioritaires.



Bande cyclable

Voie sur chaussée délimitée par une ligne discontinue, exclusivement réservée aux cycles, engins de déplacement personnel motorisés.



Couloir-bus

Certains couloirs de bus sont autorisés à la circulation des vélos. Un panneau "vélo" est dans ce cas apposé.



Aire piétonne

Zone réservée à la circulation des piétons. Les cyclistes y sont admis : ils doivent y circuler au pas et sans gêner les piétons.



Zone de rencontre

Espace partagé piétons/vélos/voitures, vitesse limitée à 20 km/h, priorité au plus vulnérable.



Double-sens cyclable

Voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés.



Cédez-le-passage cycliste

Ce panneau permet aux cyclistes de s'engager à un carrefour lorsque le feu est rouge dans les directions où il n'y a pas de conflit avec les autres usagers.



CONSEILS POUR BIEN CIRCULER

Soyez bien équipé : gilet fluorescent ou vêtements clairs permettront aux automobilistes de vous voir.

Vérifiez l'état de votre vélo, notamment éclairages et freins.

Prenez votre place et roulez à 1 mètre des voitures en stationnement.

Maintenez votre trajectoire : restez sur la voie de circulation même si les zones de stationnement sont libres.

Anticipez vos changements de direction.

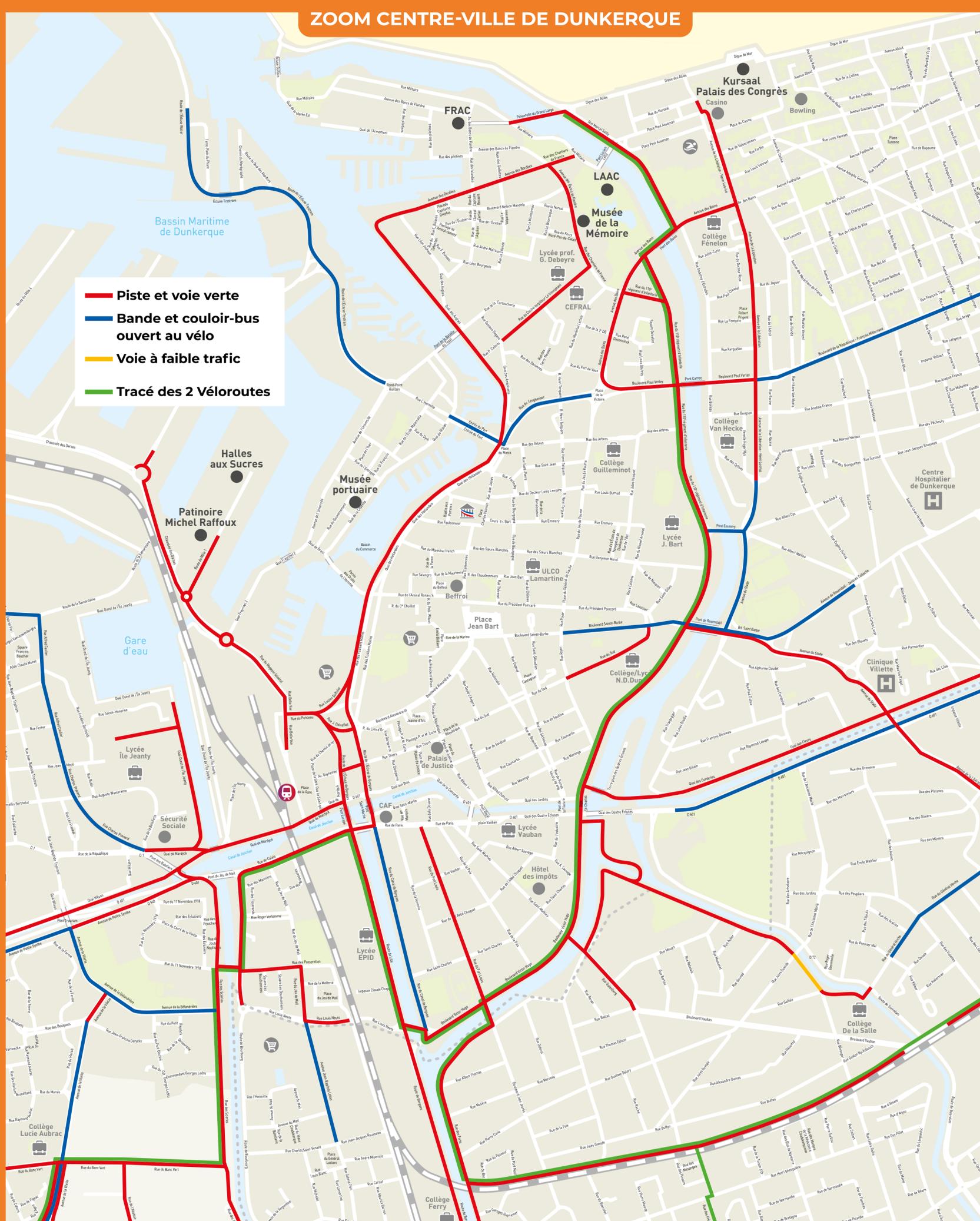
Ne dépassez jamais un camion ou un bus par la droite ou à l'approche d'un carrefour même si vous êtes sur un aménagement cyclable. Restez derrière lui à bonne distance.

Utiliser les sas vélo situés entre la ligne d'arrêt des véhicules et un passage piéton à un carrefour à feu tricolore.

Arrivé à votre destination, **attachez toujours votre vélo** avec un antivol solide de préférence à un point fixe, par le cadre et la roue avant.



ZOOM CENTRE-VILLE DE DUNKERQUE



— Piste et voie verte
— Bande et couloir-bus ouvert au vélo
— Voie à faible trafic
— Tracé des 2 Véloroutes

LES VÉLOROUTES DU TERRITOIRE

Les véloroutes sont des itinéraires de moyenne et longue distance permettant aux piétons et aux cyclistes de se déplacer facilement. Elles s'appuient sur des aménagements en site propre (piste cyclable mais surtout voie verte) et des voies à faible trafic. 2 véloroutes traversent la Communauté urbaine de Dunkerque :

La Vélomaritime

En France, de Roscoff en Bretagne à Dunkerque en Hauts-de-France, la Vélomaritime longe le littoral de la Manche puis de la mer du Nord sur 1 500 km.

Sur notre territoire, la Vélomaritime s'étire sur 50 km entre Grand-Fort-Philippe et Bray-Dunes et est composée à 82 % de voies vertes ou de pistes cyclables.

Le tracé vous emmène d'un espace naturel à l'autre, en passant par le bord de mer, les dunes, les musées, lieux de mémoire et autres sites incontournables du territoire. Une signalisation directionnelle spécifique permet aux cyclistes de s'orienter et se repérer sur l'itinéraire.

En savoir plus : www.lavelomaritime.fr



La véloroute des Flandres

La Véloroute des Flandres est un itinéraire nord/sud à l'échelle du Département qui permet de relier la Métropole lilloise au littoral dunkerquois.

Sur notre territoire, vous pouvez emprunter une partie de la Véloroute des Flandres sur près de 10 km en passant par les remparts de Bergues, le Bois des Forts sur Tétéghem - Coudekerque-Village et le Parc du Fort Louis à Coudekerque-Branche.

Composé à 95 % de voies vertes ou pistes cyclables, cet itinéraire est idéal pour rouler en toute tranquillité.



L'OFFRE DE STATIONNEMENT VÉLO

La Communauté urbaine de Dunkerque propose plusieurs solutions de stationnement en fonction de vos besoins. En plus des 3 000 places de stationnement vélo en libre accès (arceaux) sur l'espace public, la CUD propose :



Les Parks à vélos sécurisés, destinés à mettre votre vélo en sécurité et à l'abri des intempéries, sont accessibles gratuitement après inscription et délivrance d'une carte d'accès Pass Pass.

Pour demander une carte : www.dkbus.fr



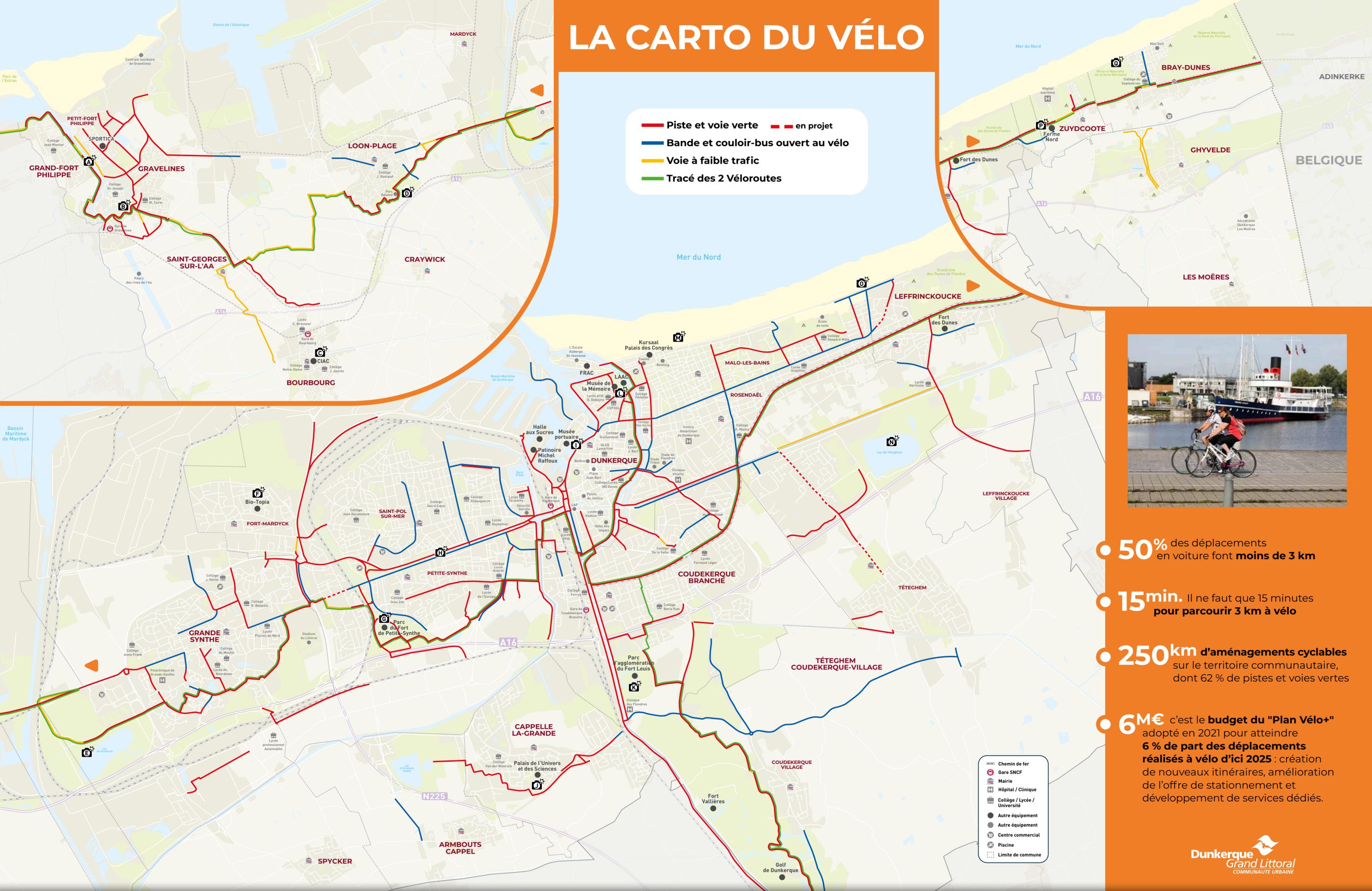
Une boîte à vélo est un service payant de consigne collective installé sur l'espace public. Il s'adresse aux personnes se déplaçant à vélo et rencontrant des difficultés de stationnement à leur domicile.

Pour en savoir plus et déposer une demande : www.cud.fr

Attachez toujours votre vélo

- Avec un antivol solide
- Par le cadre et la roue avant
- À un point fixe
- Même dans un lieu privatif local vélo, entrée d'immeuble
- Même pour un arrêt de courte durée

LA CARTO DU VÉLO



- **50%** des déplacements en voiture font **moins de 3 km**
- **15 min.** Il ne faut que 15 minutes pour parcourir **3 km à vélo**
- **250 km** d'aménagements cyclables sur le territoire communal, dont 62 % de pistes et voies vertes
- **6 M€** c'est le **budget du "Plan Vélo+"** adopté en 2021 pour atteindre **6 % de part des déplacements réalisés à vélo d'ici 2025** : création de nouveaux itinéraires, amélioration de l'offre de stationnement et développement de services dédiés.

